Trimestriel d'information et d'échanges édité par le Centre pour l'action non-violente

Terres Civiles

Octobre 2010 – N° 48

Dossier
Autorité et non-violence

Page 4

Le CENAC cherche de nouvelles personnes bénévoles

Page 13

Impressum

« **Terres Civiles** » est un trimestriel édité par le Centre pour l'action non-violente (CENAC), association romande sans but lucratif.

Abonnement : CHF 25.–/4 numéros ou compris dans la cotisation de membre.

Le CENAC vit pour l'essentiel des contributions de ses membres et de personnes sympathisantes. Cotisation pour une année civile : CHF 60.– (CHF 30.– pour les « petit budget »), CHF 90.– (pour une cotisation familiale ou CHF 45.– « petit budget »). Les dons et autres soutiens sont les bienvenus. Pour un soutien régulier en tant que marraine ou parrain, merci de prendre contact avec le secrétariat.

Responsable de l'édition:
Olivier Grand.

Ont apporté leur contribution :
Laurent Schillinger, François Beffa, Marco Allenbach, Serge Bregnard, Frédéric Durand, Pierre Flatt, Michel Mégard, Pascale Schuetz.

Impression : Les Ateliers Espace Graphic, Fondation Eben-Hèzer, 1012 Lausanne.

Photo de couverture : © Vladislav Gajic, www.shutterstock.com

Pour nous contacter :
Centre pour l'action non-violente
Rue de Genève 52
CH – 1004 Lausanne
Tél. ++41 / 21 / 661 24 34
Fax : ++41 / 21 / 661 24 36
Courriel : info@non-violence.ch
Sur Internet : www.non-violence.ch
Compte postal : 10–22368–6

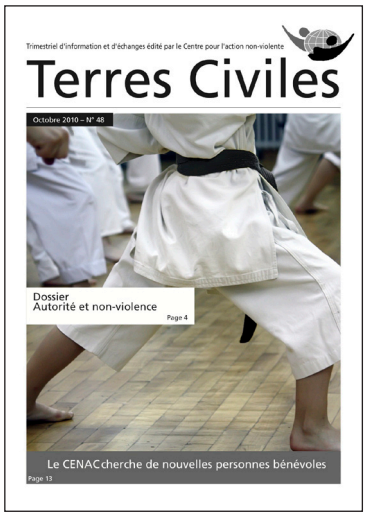

Editorial

On pourrait dire que ce numéro de *Terres Civiles* est mis sous l'hospice de l'actualité politique. Le 28 novembre, le peuple suisse devra se prononcer sur l'initiative de l'UDC qui vise le renvoi des criminels étrangers. Il est clair: cette initative et son contre-projet vont à l'encontre des valeurs inhérentes aux droits humains. Pour un même crime, à même gravité, deux personnes ne peuvent recevoir une sanction différenciée, au nom que l'un possède la nationalité suisse et que l'autre une autorisation d'établissement dans notre pays. L'article de François de Vargas (p. 17) à ce propos est très clair.

Le GSsA a lancé une nouvelle initiative pour l'abrogation du service militaire obligatoire et pour permettre aux citoyen-ne-s de servir la communauté à travers le service civil. Frédéric Durand (p. 15) nous présente les grandes lignes de cette initiative dont la récolte de signatures court jusqu'à fin 2011. Nous vous encourageons à signer cette initiative. Vous trouverez d'ailleurs directement des cartes de signatures dans la présente édition.

Souvenez-vous, le CENAC participait activement en 2007 au lancement de l'initiative pour la protection face à la violence des armes. L'objet sera certainement soumis au peuple en février 2011 (voir article de Pascale Schuetz, p. 18).

Parmi les thèmes politiques, relevons encore celui du service civil. L'abrogation de l'examen de conscience a provoqué une augmentation significative du nombre de demandes au service civil. Pascale Schuetz nous offre l'occasion de faire le point (p. 18).

Autre sujet : Le dossier de ce numéro de *Terres Civiles* traite du rapport entre non-violence et autorité. Nous remercions chaleureusement les auteurs de ce dossier, que vous trouverez à partir de la page 4.

Finalement, le présent numéro se fait aussi le reflet des travaux actuels du CENAC. Le centre ressemble à une fourmillières de personnes engagé-e-s à des niveaux différents avec la volonté de contribuer à la promotion d'une plus grande justice sociale. L'engagement est à la fois politique, idéologique et relationnel. C'est au travers de ces différentes facettes, qu'une fois de plus nous pouvons comprendre la non-violence

Olivier Grand

Vos annonces personnalisées
dans Terres Civiles !

Les tarifs sont fixés en fonction
de votre conscience.

Merci de prendre contact avec le
secrétariat 021 661 24 34
ou info@non-violence.ch.

Délai de rédaction du numéro 49 :
3 novembre 2010
Parution fin décembre.

La rédaction se réserve le droit de ne pas prendre en considération une proposition en désaccord avec le but du journal.

CENTRE POUR L'ACTION NON-VIOLENTE

Graine de non-violence

Telle l'hermine qui change de pelage à la fonte des neiges, le CENAC a renouvelé une grande partie de son comité ce printemps. Trois séances de travail du comité *ad interim* formé pour l'occasion et une assemblée générale extraordinaire[1] auront permis à notre association de clarifier l'équilibre des charges qui incombent au comité, au secrétariat et aux bénévoles du CENAC. Que toutes les personnes qui se sont investies pour rendre possible cette mue soient ici remerciées chaleureusement.

Le CENAC dispose donc d'un nouveau comité, constitué de:

— Christian van Singer, déjà membre du comité précédent,
— Laurent Schillinger et Sylvie Morel, qui quitteront le comité respectivement en septembre et octobre,
— Sandrine Bavaud de manière transitoire après avoir intégré le comité *ad interim*.
— Manuela Calado, Pascal Gemperli et Joëlle Mary, qui débutent leur engagement au sein du comité.

Cette équipe aura pour mission d'approfondir, de compléter, de pérenniser et surtout d'évaluer les effets du travail initié par le comité *ad interim*.

Dans une société qui institutionnalise trop fréquemment la violence au cœur de ses mécanismes sociaux et économiques, la graine de non-violence que représente le CENAC me paraît plus que jamais indispensable. Le travail effectué ce printemps par le comité *ad interim*, qui a confirmé la nécessité de cette graine et attesté de sa vigueur, a également rappelé une évidence ancestrale: sans eau, sans soleil et sur un terreau de piètre qualité, point de beaux fruits.

Ainsi, l'action non-violente ne peut éclore harmonieusement que si l'ensemble des conditions favorables sont réunies. Parmi celles-ci, on pense bien sûr au soutien financier sans lequel les moyens d'action du CENAC seraient réduits à leur portion congrue.

Mais le temps et les compétences consacrés au centre tout au long de l'année s'avèrent tout autant indispensables: le comité et le secrétariat ne peuvent à eux seuls relever des défis qui demandent de s'investir simultanément sur de nombreux terrains; sans un nombre suffisant de bénévoles, le CENAC ne peut prospérer.

Je tiens à jeter un coup de projecteur sur les activités du CENAC qui ne pourraient être menées à bien sans l'engagement de personnes bénévoles ou semi-bénévoles: la gestion du centre de documentation, la conception et l'animation du programme de formation, le projet non-violence et interculturalité, la récolte de signatures pour des initiatives ou des actions, la distribution de tracts, les marches, la tenue de stands, la rédaction et la mise en page de *Terres Civiles*, la gestion informatique, la comptabilité, le fundraising, et le comité. La liste n'est pas exhaustive!

En tous les cas, ce sont plusieurs dizaines de personnes grâce auxquelles le CENAC est la plante riche de fruits que nous connaissons aujourd'hui. Tour à tour terreau, soleil, eau, elles fournissent avec passion et compétence l'énergie et les nutriments qui permettent au CENAC de s'épanouir.

Mais, comme toute ressource naturelle, cette réserve n'est pas inépuisable. Elle doit se renouveler au fil des années. Et s'il vous prenait l'envie, pour un temps, pour un projet, de rejoindre l'équipe de bénévoles?

Laurent Schillinger

1 Le p.-v. de l'AG du 3 juillet 2010 peut être obtenu sur demande auprès du secrétariat.

Sommaire

Le Billet du comité *3*

Dossier : Autorité et non-violence
Témoignage d'un formateur *4*
Faire autorité plutôt qu'avoir de l'autorité *6*
Autorité et enseignement *8*

Actualité du CENAC
Neuf personnes renforcent l'équipe du CENAC *12*
La nouvelle comptable bénévole se présente *12*
Liste des secteurs d'activité où nous cherchons des personnes bénévoles *13*
Présentation de l'association Franc-Parler *14*

Actualité politique
Oui à l'abrogation du service militaire obligatoire *15*
Criminels étrangers *17*
Initiative pour la protection face à la violence des armes *18*
Service civil: mise au point *18*

Formation
Liste des formations 2011 *19*

Centre de doc
Note de lecture *20*
Dernières acquisitions *20*

Autorité et non-violence

Si dans la culture non-violente, une certaine méfiance peut parfois être manifestée à l'égard de l'autorité, distingue-t-on diverses formes d'autorité ? Trouve-t-on des formes d'autorité non-violente ? C'est autour de ces questions que se penche le présent dossier.

Témoignage d'un formateur du CENAC

Musicien, indépendant, formateur à la non-violence, farouchement attaché à son autonomie, un peu allergique à l'autorité parce qu'ayant souffert d'une « autorité » paternelle que l'on ne pouvait remettre en question, et à laquelle il fallait se soumettre, François Beffa n'est pas un farouche partisan de ce que l'on comprend communément par « autorité ». Et pourtant, il esquisse ici les contours de ce que pourrait être une autorité compatible avec l'esprit de la non-violence.

Comme je vais animer un module intitulé « autorité et non-violence » dans une année, *Terres Civiles* me demande un article sur ce thème. Vu que c'est un nouveau module, et que nous n'en avons pas encore esquissé le plan d'animation, je trouve un peu tôt pour moi d'écrire sur le sujet. Aurai-je « l'autorité » pour cela ?

D'ailleurs, comment être « auteur » de ses paroles et de ses actes ? Comment s'affirmer et respecter à la fois son vis-à-vis comme différent ? Et si la relation n'est pas de type « horizontal », comment avoir la responsabilité d'un-e autre humain-e, sans (ab-)user de son pouvoir ? Bref, existerait-il une forme d'autorité qui soit non-violente ?

Comment structurer un stage de formation non-violente sur le thème de l'autorité ? Il me semble naturel de commencer par le niveau de l'individu, de l'étendre à la relation, pour enfin l'élargir sur le collectif. Ce bref exposé va suivre la même structure.

Mais tout d'abord, dans nos stages, nous commençons généralement par nous mettre d'accord sur le sens et la « résonance » des mots que nous utilisons. Ainsi, de nombreux participants (dont moi-même les premières fois où j'ai suivi des stages) sont choqués lorsque l'on fait usage de mots comme « agressivité », « lutte », « force », « colère », car ce sont des mots qui - dans le langage courant – semblent impliquer l'écrasement de l'autre, le non-respect, voire le danger pour l'intégrité personnelle. Probablement en ira-t-il de même pour le terme qui nous intéresse. Ainsi, au démarrage de ce stage consacré à l'autorité, nous prendrons soin de nous mettre d'accord sur une définition commune. Et donc de mettre en lien l'idée d'autorité avec celle d' « auteur », donc de sujet capable d'autonomie, de pouvoir, et de créativité (la mienne et celle de l'autre).

Le niveau individuel

Puis, selon moi, le travail pour développer une autorité la moins violente possible doit commencer par soi-même : si je veux devenir l'auteur de mes paroles et de mes actes, je dois prendre conscience à partir de quoi je parle. Mon « oui » est-il un oui, ou un accommodement ? Mon « non » peut-il être expliqué, à partir de mes valeurs, de mes besoins, ou d'une norme éthiquement fondée, ou bien n'est il que l'expression de mon humeur ou d'un besoin de valorisation ?

La préoccupation première est donc la fameuse congruence. C'est lorsque les différentes parties de moi-même – mes « petites voix » – s'équilibrent, que mes paroles et mes actes ont un poids. Trouver ou retrouver son autorité passe donc par une écoute de soi, et une harmonisation du ça, du Moi et du Surmoi. Ainsi, si j'ai un petit dictateur en moi qui commande toutes les parties de mon être, et qui « tel le flic dans sa tête », me force à obéir à toutes sortes d'impératifs contre lesquels d'autres parties de moi se rebellent, je risque

A propos de notre dossier

Au moment où nous avons abordé la question de l'autorité et de la non-violence pour la réalisation de ce dossier, il est vite apparu que ce serait difficile. Le thème est vaste et les liens entre non-violence et autorité pas toujours évidents. Nous remercions donc chaleureusement deux formateurs du CENAC pour avoir fait part de leurs réflexions sur ce thème, François Beffa tout d'abord (pp. 4-5), lequel animera en 2011 un module sur « Autorité et non-violence ». Nous retrouverons dans l'article de Marco Allenbach (pp. 8–11), quelques similitudes de points de vue. Mais en abordant la non-violence dans son rapport au savoir, on y perçoit sa richesse et ce qu'elle peut apporter à toute réflexion sur l'autorité.

Afin de donner un autre point de vue, la rédaction a souhaité interviewer un professionnel de la relation d'aide sur son rapport à l'autorité. Serge Bregnard, éducateur auprès d'adolescent-e-s s'est prêté au jeu. Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce dossier.

OG

fort de devenir une personne socialement rigide, inflexible, cassante, et d'abuser de mon pouvoir pour plier toute volonté à mes fins. En mon for intérieur, quels sont les modèles, ou les anti-modèles, qui m'influencent ? Tel parent, tel prof, tel supérieur ou officier ? Quelles sont les représentations-pièges qui me servent parfois de guide ? Serais-je influencé par celle du gars « cool et sympa », de la « maman douce et attentionnée qui se sacrifie », ou par celle du « maître dur, mais juste et respecté » ? Selon moi, un stage de formation sur le thème de l'autorité doit commencer par une mise au clair sur ces questions.

Une fois effectué ce travail sur soi, il conviendra de réfléchir à ce qui fonde une autorité non-violente.

Le niveau relationnel

Qu'on le veuille ou non, nous ne vivons pas que dans des rapports humains de type horizontal. Si, dans un couple, avec nos amis, ou dans un club par exemple, nous nous retrouvons sur pied d'égalité, il ne peut en être ainsi entre parents et enfants, entre enseignants et élèves, ou entre un tuteur et son pupille par exemple. Dans ces « rapports d'inégalité », comment maintenir un rapport humain respectueux – donc conduisant à plus de vie et d'épanouissement –, sans mélanger les rôles ni entrer dans la manipulation ? La question qui se pose alors est celle du « cadre ». Les règles définissant les rapports hiérarchiques doivent être clarifiées, et être fondées sur des principes justes, équitables et sur la légalité. Elles doivent en outre être compréhensibles et appliquées avec tact. Elles doivent surtout se restreindre au domaine où l'inégalité hiérarchique a lieu (ainsi, on n'imaginerait pas un patron décider avec qui son employé doit se marier !). Une formation à l'autorité non-violente doit donc proposer une réflexion sur les formes de cadre qui « font grandir », et démasquer ceux qui seraient fondés sur un pouvoir abusif. Faire acte d'autorité nécessite de respecter la sensibilité de l'autre, parce qu'il est fondamentalement différent. Donc, sans forcément retirer sa casquette hiérarchique, d'entrer en dialogue sur les décisions ou les éléments du cadre qui peuvent froisser ou enfermer le subordonné.

Le niveau collectif

Si des Gandhi, Luther King, Jésus-Christ, Bouddha, le dalaï-lama, pour ne citer qu'eux, n'ont pas fait usage de violence et de pressions pour convaincre leurs interlocuteurs de la justesse de leurs causes, c'est qu'ils ont parlé à partir de leur intime conviction, et non pas en fonction d'idées reçues dans l'air du temps. Ils ont su faire usage d'une espèce d'aura, de charisme, et d'un sens aigu de la communication. Tout en respectant la liberté de leurs interlocuteurs. Ils ont su fédérer et organiser des formes d'action cohérentes avec les buts visés. Quels sont donc les ingrédients qui peuvent faire en sorte que mon point de vue soit écouté, et respecté en tant que tel, lorsque je suis en situation d'autorité dans un groupe ? J'en vois plusieurs (mais la liste peut être complétée) liées à:

la personnalité:

— l'assise intérieure
— la cohérence
— la bienveillance
— la force

des compétences, de l'expertise:

— la communication
— l'écoute et la capacité de synthèse
— la faculté de comprendre les personnes et les situations et à avancer des solutions
— des capacités d'organisation et de délégation.

Bien évidemment, nous ne pouvons prétendre maîtriser toutes ces qualités à un degré élevé. Mais il est toujours possible de renforcer celles qui nous paraissent manquer. Ce serait là un troisième axe de travail d'un stage de non-violence consacré à l'autorité. Les participants pourraient par exemple échanger des outils destinés à renforcer leurs compétences dans les domaines dont ils pressentent leurs insuffisances.

Il conviendrait également de réfléchir aux formes d'organisation des groupes, des entreprises ou des collectifs, et de mettre en évidence celles qui renforcent trop les hiérarchies et les prises de pouvoir, puis de chercher des formes alternatives d'autorité et de délégation de pouvoir compatibles avec l'esprit de la non-violence.

Voici, très résumés, les axes d'un stage consacré à « autorité et non-violence ». Je trouve que ce thème mérite sa place dans notre offre de formation, car il est la clé de voûte de la prise de responsabilité, de l'éducation, de la conduite de groupes et de réunions. Il est à l'œuvre dans toutes les relations non horizontales, et dans nos organisations sociales. Je n'ai par contre pas traité – faute de place – de l'hypothèse anarchique : « Et si nous jetions l'autorité par-dessus bord ? » Mais je suis loin d'être convaincu de sa pertinence !

François Beffa

Faire autorité plutôt qu'avoir de l'autorité

Interview de Serge Bregnard, éducateur auprès d'adolescent-e-s, sur sa perception du rapport à l'autorité dans son métier.

Dans le cadre de notre dossier, il nous intéressait de recueillir le témoignage d'un-e professionnel-le-s de l'éducation. Ainsi, Serge Bregnard qui travaille depuis de nombreuses années comme éducateur spécialisé auprès d'adolescent-e-s a accepté de répondre à nos questions. Le thème de l'autorité se pose dans toute intervention sociale à partir du moment où la constellation familiale et la répartition des rôles traditionnellement dévolues au père et à la mère ont fondamentalement changé.

Terres Civiles: *Brièvement, quel est votre contexte de travail et votre fonction ?*

Serge Bregnard: Je travaille à l'Apparť à Lausanne qui a été fondé en 1992. Cette structure a été pilote dans la prise en charge ambulatoire de préadolescents et d'adolescents de 11 à 17 ans. On entend par ambulatoire que l'on ne dispose pas d'éléments résidentiels, hormis une vingtaine de jours de camps que l'on fait par an. Pour ce qui est de ma fonction, je suis responsable des deux structures lausannoise de l'Apparť qui sont rattachées à la Maison des Jeunes de Bellevaux. J'y ai une double casquette avec un 30% éducatif et un 60 à 70% administratif et de responsable.

Aujourd'hui, quand on parle d'autorité, on entend souvent qu'il y a crise de l'autorité, comment percevez-vous cette question ?

Oui au niveau global. Il y a surtout un changement de modèle, notamment dans la cellule familiale avec une modification en profondeur des rôles au sein de la famille. C'est vrai que par rapport au modèle qui prévalait jusque dans les années 80 – les rôles spécifiques attribués aux hommes et aux femmes – on a aujourd'hui un savant mélange entre rôles, répartition des tâches familiales, domestiques, éducatives et professionnelles. On peut donc parler d'une certaine crise identitaire des familles dont un des impacts certain se reporte sur la question de l'autorité.

Et comment percevez-vous ces répercussions sur votre travail auprès d'adolescents ?

Je reviens à la question des rôles. Si je schématise, l'ancien rôle de l'autorité dévolue au père qui a quand même duré un certain temps est un modèle qui n'a pas plus court, du moins parmi les jeunes Suisses que je connais. De même que le rôle dit, à l'époque maternel ou maternant a énormément évolué, ne serait-ce que pour des raisons professionnelles. Donc, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il y a une répartition différente. Dans certaines situations, on a parfois l'impression que personne ne veut assumer ce rôle d'autorité. La responsabilité de l'autorité est comme dégagée en corner. Mais c'est probablement aussi une peur de mal faire, de brusquer, de créer des traumatismes à l'enfant. De fait, certains jeunes se retrouvent face à un flou important et ils ne savent plus à quelle autorité se soumettre, pour autant qu'ils aient à se soumettre à une autorité. Dès lors, la question des rôles est en pleine mutation et se reporte sur la question de l'autorité au sein des familles, mais certainement aussi au sein de l'école où l'on se pose un peu les mêmes questions. Faut-il être autoritaire, faut-il punir, ne pas punir. Et dans l'éducation spécialisée, c'est pareil, à savoir, qu'est-ce qu'il est légitime de dire ou de faire à l'égard d'un enfant en difficulté, des dysfonctionnements de son comportement ? Faut-il montrer son autorité ou au contraire faut-il être dans une attitude participative, constructive ? Bref, on est dans un pluralisme de manières de faire, une complexité, qui au fond, perd un peu les gens. Il était peut-être plus simple d'exercer autrefois la fonction d'autorité en tant que père, enseignant ou éducateur. Aujourd'hui c'est plus complexe. On va par exemple recommander tout ce qui est de l'ordre du participatif. Ce n'est pas équivoque.

Mais alors, que faut-il comprendre par autorité ?

Je vois deux choses. La première c'est de ne pas confondre autorité et autoritarisme. L'autoritarisme marque indéniablement le pouvoir. Il s'agit d'une prise de pouvoir qu'un individu impose à un autre individu. Il y a mise sous emprise. Dans ce cas de figure, il s'agit d'une autorité totalement verticale, non partagée : une personne dirige une autre de manière autoritaire, sans que puisse s'installer le dialogue, la participation à la prise de décision. Cet autoritarisme engendre forcément des peurs. L'autre aspect que je relèverais est que l'autorité est nécessaire. A mon sens elle doit être nourricière. Ce que j'entends dans autorité, c'est « faire autorité en la matière ». Si par exemple une personne excelle dans un domaine, elle permet par cette qualité – contrairement à l'autoritarisme – à l'autre d'apprendre et éventuellement à devenir à son tour compétent. Cela me

semble important. Ainsi, un éducateur qui exerce son autorité, c'est-à-dire qui apprend au jeune un certain nombre de choses, lui permet d'acquérir des compétences. Il lui permet d'acquérir par lui-même une autorité, laquelle est utile et même nécessaire dans le rapport éducatif.

Pour ce faire, de quelles compétences l'éducateur devrait-il être muni ?

On en arrive peut-être à la boîte à outil, c'est son registre personnel. Je crois qu'il serait dangereux d'avoir une boîte à outil pour chacun. Ce serait le génie propre. Pour exercer une autorité vis-à-vis d'un jeune, non pour le soumettre, mais pour le faire adhérer, il faut que l'éducateur ait dans sa boîte à outil une excellente communication. Pour moi, cela reste la meilleure manière d'exercer l'autorité.

Est-ce que l'on pourrait faire un glissement entre : « faire autorité » et une approche non-violente ?

Je fais volontiers ce lien car pour moi la violence naît d'une peur. Le contexte de la violence c'est la peur. C'est un mécanisme inconscient, c'est la non maîtrise. La non-violence c'est pouvoir être dans une situation de confiance quand l'autorité est positive. Quand elle est constructive, elle va forcément sécuriser, c'est-à-dire diminuer les peurs, pour permettre une relation non-violente. Si j'entretiens avec un jeune une relation de confiance qui permet à ce dernier de ne pas avoir peur de moi (car je ne suis pas menaçant), que je n'ai pas d'emprise sur lui, que je ne le « manipule pas », cette autorité va engendrer de manière générale une relation non-violente. A l'inverse, si je le maltraite, ne le respecte pas, profite de mon statut d'adulte, il y aura forcément des peurs qui vont s'insérer dans la relation et le jeune aura vraisemblablement tendance à m'agresser à un moment donné. A mon avis, la qualité ou la capacité de la non-violence est d'abord de créer un contexte de « non peur ».

Comment fixe-t-on dès lors un cadre, lequel est nécessaire, car on pourrait assez vite entrer dans l'autoritarisme ?

Effectivement. J'adhère à l'idée de cadre, lequel doit être évolutif et souple. A un enfant de six ans, je ne demande pas grand chose. J'en demande un peu plus à un enfant de sept. Mais à quinze ans ou seize ans, théoriquement, j'aimerais que le cadre ce soit lui qui le fixe. Entre-deux, il y a des niveaux d'exigences vis-à-vis des individus qui sont différents. Mais je suis totalement contre un cadre identique pour tous. Il ne faut pas confondre le cadre et les règles. Par exemple au niveau éducatif, on décide que tout le monde attend avant de manger, c'est une règle de vie. Maintenant le cadre c'est autre chose, c'est la capacité à gérer les exigences de la vie quotidienne. Je prends l'exemple de l'école. Prenons un élève qui se trouverait dans une scolarité que l'on pourrait nommer de haut niveau. A cet individu-là, les exigences de travail se doivent d'être plus élevées qu'un enfant qui se débat dans difficultés cognitives, lequel souffre peut-être d'anorexies scolaires et auquel il faut redonner de l'appétence. On doit fixer des exigences de cadre différentes. Mais encore une fois, le cadre doit être réfléchi parce qu'il doit être l'instrument du jeune et non pas celui de l'éducateur. Par contre, les règles de vie doivent être l'instrument de l'éducateur.

Mais alors comment fixez-vous des règles sans engendrer des peurs et d'éventuelles violences ?

On peut dire qu'il y a un règlement de maison. L'important n'est pas d'expliquer systématiquement le pourquoi de telle ou telle règle mais de pouvoir y répondre lorsque la question nous est posée. Par exemple, à l'Appart' nous accueillons différents ados issus de communautés très différentes, religieuses ou ethniques. La question nous est fréquemment posée, notamment par des jeunes étrangers, de savoir pourquoi nous procédons de telle ou telle manière, pourquoi il faut, par exemple, saluer l'adulte, etc. Il nous faut fournir une réponse qui soit intelligente et qui se base sur une réflexion et/ou une valeur, étoffée même (sans cela, la situation pourrait conduire à un conflit, parce que l'on n'est pas d'accord sur le fond). Mais, il importe de pouvoir apprendre à ce jeune qu'il existe des différences et que les éducateurs sont capables de trancher si nécessaire. Il est évident que l'on va défendre les règles coutumières de la table, de la salutation, mais, par exemple on ne va jamais obliger une fille musulmane à tendre la main pour saluer un éducateur homme, si elle ne peut pas le faire, ou obliger un enfant à manger de la viande si ce n'est pas dans les règles de son cadre de référence. A propos de la viande, mes collègues et moi sommes allés trouver un imam pour lui demander ce que l'on devait faire avec les différentes exigences propre à l'islam. Nous avons pu ensuite faire état de notre démarche pour être bien sûr de ce que l'on transmettait aux jeunes. Quand on reporte cette réponse aux ados, ces derniers comprennent mieux qu'il ne s'agit pas d'un interdit primaire et raciste, mais le fruit d'une règle coutumière à laquelle on tient, parce que l'on en est convaincu, sans pour autant que cela soit un écrasement de la personne. Dans ce cas, on laisse toujours

un interstice dans lequel le jeune peut aussi trouver sa place. L'autoritarisme se trouve au cœur de questions comme celles-là. Il est important d'insister qu'il n'y a pas qu'une manière de faire, ce serait un mauvais chemin. On préfère « faire autorité », c'est-à-dire s'être renseigné, avoir été voir, etc… Les jeunes se rendent compte alors, que nous savons de quoi nous parlons.

Et dans ce processus éducatif, le jeune va pouvoir s'approprier le cadre...

... à tel point, que les « anciens », en général, se substituent aux éducateurs sur les questions de la vie quotidienne : « Attend avant de te servir, parce que... ». Ils peuvent même expliquer. Les règles sont importantes, mais encore une fois, on doit pouvoir donner une réponse qui ne soit pas seulement du style : « c'est comme ça... »

Le procès de Lisa

Serge Bregnard est l'auteur d'un roman qui traite de parcours d'adolescents difficiles. A la croisée des chemins, entre le roman, la fiction et le témoignage, *Le procès de Lisa* fait vivre le destin de Lisa, au travers de l'histoire de sa famille, des tribulations de ses parents.

Le procès de Lisa s'adresse à tous les lecteurs intéressés par les relations humaines ; il est aussi à mettre entre les mains de toutes celles et ceux concerné-e-s par le monde de l'éducation spécialisée, d'hier et d'aujourd'hui, engagé-e-s auprès de ces jeunes en institution et sensibles à leurs parcours de vie hors du commun.

Bregnard S. (2008). Le procès de Lisa. 248 pages. Editions LEP, Le Mont-sur-Lausanne
Prix CHF 28.– + part. frais de port

Commandes possibles aux éditions LEP (commande@editionslep.ch) ou chez l'auteur (bregnards@yahoo.fr) avec dédicace possible.

Autorité et enseignement

Quels apports la non-violence peut-elle amener dans l'enseignement et comment pourrait-elle être, dans son rapport au savoir une discipline ?

Depuis plusieurs années, j'ai la chance de travailler dans la formation d'adultes, et actuellement pour la Haute école pédagogique (HEP) de Lausanne, avec des enseignants et des équipes pluridisciplinaires. Mon lien à la non-violence est à l'origine de mon intérêt pour cette activité professionnelle : suite à une mission d'une année avec Peace Brigades International (PBI) en Haïti, où nous avions organisé des formations dans le domaine de la résolution non-violente des conflits, j'ai reçu plusieurs demandes d'enseignants pour travailler sur ce thème.

Quand Olivier Grand m'a proposé d'aborder la thématique de l'autorité, j'ai pensé à trois aspects : une dimension relationnelle, une dimension institutionnelle et une dimension du rapport au savoir. Il m'a dit qu'il ne souhaitait pas me faire passer un interrogatoire, mais plutôt prendre note de mes réflexions. Après lecture de mes propos, nous avons retravaillé et complété le texte pour en favoriser la compréhension.

La dimension relationnelle

Lorsqu'on demande aux futurs enseignants de présenter des situations qui les interpellent, plus du tiers évoquent des préoccupations concernant leur autorité. Devant certains comportements d'élèves, ils ont l'impression de risquer de perdre leur autorité, et ceci touche souvent à des questions identitaires. En effet, si je leur demande ce qui pourrait arriver concrètement, ils évoquent rarement des conséquences graves, mais ces expériences sont souvent vécues de manière assez douloureuse voire inquiétante. Des interactions qui durent entre 30 secondes et 5 minutes semblent une éternité. Ils se demandent : « Est-ce que j'ai assez d'autorité ? », sous-entendu d'autorité naturelle : « Est-ce que je suis capable d'enseigner, est-ce que je suis

fait pour enseigner ? » Et tout d'un coup, cela ébranle leur choix professionnel.

Ces questions n'émanent pas seulement des étudiants. En formation continue, des enseignants chevronnés partagent aussi des soucis relatifs à l'autorité. Je pourrais décrire chez eux trois sortes de réactions. Une première réaction serait une auto-dévalorisation ; certains enseignants me disent : « Je ne suis pas assez autoritaire, je suis souvent trop gentil, j'ai de la peine à me faire respecter ». D'autres expriment à l'inverse leur étonnement : « Pourtant, d'habitude, je me fais toujours respecter ; quand je parle, les élèves m'obéissent. » Ceux-là sont souvent très ébranlés parce que tout d'un coup ils font l'expérience d'un enfant qui leur dit non, qui leur tient tête. C'est à nouveau une question identitaire qui apparaît.

Mais il existe un troisième type de réactions, où les enseignants ne semblent pas autant ébranlés dans leur identité, même s'ils sont fatigués par ces situations. Ils se demandent comment s'est construite leur relation avec un ou plusieurs élèves. Cette dernière représentation ne relève plus de l'image d'une autorité naturelle, liée à la personnalité de l'enseignant, et que, paradoxalement, on risquerait de perdre. Il s'agit plutôt d'une autorité qui se construit. C'est dans cette construction que s'enracine la dimension relationnelle de l'autorité et c'est à ce point de rencontre que l'approche non-violente peut être très riche. Je pense au domaine de la communication, « ni hérission ni paillasson », à l'affirmation de soi, aux dimensions de résolution des conflits, d'écoute et de respect de ses propres besoins et de ceux d'autrui, etc. Souvent, lors d'analyse de pratique ou de supervision, un enseignant passe de l'un des deux premiers types de réaction à ce troisième type de représentations, ce qui lui permet de retrouver des pistes d'action.

Avec Philippe Beck (formateur et membre très actif du CENAC), nous avions réfléchi aux représentations du pouvoir, de l'autorité et de la responsabilité. Nous avions trouvé intéressant de chercher à comprendre ces relations de manière circulaire plutôt que linéaire. Concernant le pouvoir, le schéma de G. Sharp[1] propose l'idée que le pouvoir implique toujours un certain contre-pouvoir. Pour l'autorité, à distinguer de l'autoritarisme, nous considérons qu'elle se construit autour du respect de l'autorité elle-même. De là une relation circulaire entre l'exercice de l'autorité, et le respect de cette autorité, qui vient la nourrir. Cette vision circulaire est intéressante lorsque l'on travaille sur des situations difficiles en lien à l'autorité. Qu'est-ce qui se construit dans les relations au fil du temps ? Comment est-ce que chacun, enseignant et élève, y contribue ?

La dimension institutionnelle

La question de l'autorité, en particulier à l'école, ne doit pas être réduite à une affaire relationnelle entre deux personnes, sous peine de leur faire porter toute la responsabilité des bons fonctionnements et des dysfonctionnements. Il importe de prendre en compte la dimension institutionnelle dans laquelle s'inscrit cette relation. Je dirais ici que la non-violence a mis un peu de temps à s'intéresser positivement à cette question. Pendant un certain temps, il y a eu une méfiance vis-à-vis du pouvoir, des rôles, des institutions, des structures. Ceci s'explique en partie parce que la non-violence est née dans des mouvements de résistance à l'oppression. Mais ce n'est pas que le fait de l'approche non-violente : de nombreux courants psychanalytiques, psychologiques et sociologiques ont remis en question les institutions dans le courant des années 60. Tout règlement, tout rôle et toute structure étaient passés au crible de l'esprit critique. Certains auteurs, tant dans les domaines de la non-violence que de la psychosociologie ou du management, estiment encore actuellement qu'il faudrait dépasser les questions de rôles pour ne plus qu'être dans des relations de personne à personne. De mon point de vue, cela peut être dangereux car c'est faire fi des réalités sociales qui déterminent nos contextes relationnels, et qui ont leur sens.

Dans mes activités de formation avec les enseignants, je travaille entre autres autour de deux notions : la fonction normative et la fonction ressource. Dans la fonction normative, l'enseignant est garant d'un certain nombres de repères, c'est une dimension institutionnelle, déterminée à plusieurs niveaux : les lois, les programmes scolaires, mais aussi les chartes d'établissement ou les règles de vie de la classe. Ces repères représentent les attentes de la société, des responsables hiérarchiques, des parents, mais aussi des élèves qui attendent de l'enseignant qu'il soit le garant de certaines règles comme l'interdit de la violence physique. Cette fonction normative s'exerce aussi par rapport à certains objets de connaissance, qui ne sont pas négociables entre enseignants et élèves : le résultat d'une addition, l'orthographe, le nom des pays, etc.

L'autre fonction essentielle pour l'enseignement est la fonction ressource. L'enseignant est là pour aider l'enfant à développer ses compétences, ses connaissances, à se trouver une

1 Sharp, G. (Ed.). (1973). *The politics of nonviolent action* / Part 1, Power and struggle. Boston: Porter Sargent Publ.

place et se construire un projet dans la classe, le système scolaire et la société. L'articulation de ces deux fonctions est souvent difficile : la fonction normative s'impose tandis que la fonction ressource ne peut qu'être mise à disposition. Une mauvaise articulation entre ces deux fonctions peut déboucher sur des situations de violence. Si la fonction ressource disparaît, l'école n'a plus de sens puisqu'elle ne permet plus aux élèves de se développer. Mais si la fonction normative disparaît, les enfants ont l'impression qu'il n'y a pas de règles, pas de gardes-fous, que tout est permis, ce qui est très angoissant. Il faut donc pouvoir articuler ces deux fonctions et cela n'est pas facile. Une confusion entre ces fonctions peut déboucher sur des situations perverses, si par exemple on commence une médiation de conflits entre élèves et que, cette médiation échouant, on passe à une position de juge ou de policier. Soudain, l'enseignant s'impose, voire tranche en faveur d'un élève ou le sanctionne, alors qu'il avait pris un rôle impartial, visant à permettre aux élèves d'élaborer eux-mêmes leurs solutions. Cependant, si on reprend l'exemple de la médiation, qui est typiquement une fonction ressource, un enseignant ne doit pas se cantonner à un rôle de médiateur si un enfant a commis des actes de violence physique. Il s'agit donc toujours d'articuler ces deux fonctions d'une manière claire.

Comme autre exemple, un enseignant souhaite ouvrir un espace de parole tout en ayant une idée très précise de ce qu'il veut entendre de la part des élèves. Il risque alors de réagir de façon moralisante par rapport à des besoins et émotions exprimés par les enfants. Ces derniers sont pris dans un double-message, perturbant et douloureux : on leur demande ce qu'ils ressentent tout en leur déniant leur ressenti. Par contre, il importe, dans ces espaces de parole, de se référer à certaines règles comme l'interdit de la menace, de la violence physique ou comme le droit de chacun-e à la parole, etc. Je pense qu'il y a beaucoup à développer autour de cette articulation. La non-violence doit continuer à s'interroger sur le pouvoir, sur la dimension normative. Comment penser ces éléments d'une manière non-violente ?

Parmi les nombreux ouvrages qui ont paru ces dernières décennies pour revaloriser l'autorité dans l'éducation, certains auteurs non-violents ont écrit des ouvrages intéressants. Je pense en particulier à Elisabeth Maheu par rapport à la sanction (Maheu, 2007) qu'elle définit comme un acte nécessaire lorsqu'il y a eu transgression d'une loi, (ce qui représente aussi un passage à l'acte). La loi, au sens large, est présentée comme l'instrument par excellence de la non-violence, car élément construit et accepté par un collectif, et qui sert de référence pour prévenir, éviter ou dépasser certaines situations de violence.

Le rapport au savoir

Une autre dimension est celle du rapport au savoir. L'institution scolaire est censée transmettre des connaissances et apprendre aux élèves à les développer. Dans les hautes écoles ou universités s'ajoute le mandat de construire de nouvelles connaissances. Dès lors, on est amené à se demander : Qu'est-ce que l'on sait ? Qu'est-ce que l'on connaît ? Qu'est-ce qui fait autorité ? Qu'est-ce que l'on peut légitimement considérer comme un savoir, une connaissance à transmettre ?

Mais la question du rapport au savoir touche tout d'abord aux croyances que l'on peut avoir dans une situation donnée. Une phrase qui revient souvent de la part d'enseignants par rapport à certains élèves est celle-là : « Je dois toujours être derrière ». Cela peut concerner des apects de non respect des règles, un enfant qui se met à faire des bêtises quand on ne le surveille pas mais cela peut aussi concerner les tâches scolaires : « Je dois toujours être derrière pour qu'il se mette au travail, pour qu'il soit attentif. » Ce « je dois » sonne comme une vérité inéluctable, comme s'il n'y avait pas d'autres solutions, mais, paradoxalement, les enseignants et les étudiants amènent ces situations dans l'espoir qu'il existe une alternative. Dans ces cas, il est intéressant de voir ce qui se passe dans la relation entre enseignant et élève, comment les actions et les paroles de chacun permettent à une problématique de perdurer. En analysant ces attitutes, on passe de : « Je dois » à « J'ai l'impression de toujours devoir être derrière... ». L'enseignant, pour dépasser ces situations, remet en question ses représentations et commence alors à observer d'autres choses.

La non-violence amène cette dimension du discours en Je. Une vérité exprimée à la troisième personne peut être violente car elle risque de nier la possiblité pour autrui, ou pour soi-même, d'avoir une autre représentation. Les quatre catégories de la communication non-violente de Marshall Rosenberg (observations, besoins, sentiments et demandes), me semblent intéressantes, non seulement en termes de communication, mais aussi comme rapport à la connaissance : ce que je ressens, ce dont j'ai besoin, ce que j'observe, je suis le seul à le savoir. L'observation est à considérer comme un domaine vaste et à la fois circonscrit : c'est ce que j'ai entendu dire, ce je l'ai lu, ce que j'ai vu... et non pas ce qui est. Cette façon de s'exprimer, mais aussi de penser, permet le dialogue, mais aussi le développement,

la remise en question et l'enrichissement mutuel des connaissances. Cela invite à une certaine humilité relative au savoir. Dans cette optique, il y a des apports importants que la non-violence peut amener.

Avec le développement des institutions de formations dites tertiaires, les hautes écoles, comme les universités, doivent non seulement développer la pratique réflexive des enseignants, dans l'idée d'une professionnalisation de ces métiers, mais contribuer à des recherches, à l'évaluation et à la production de connaissances.

Or, la non-violence invite à être toujours en chemin : on ne sait pas fondamentalement si on est violent ou non-violent, si les autres vont se sentir violentés par nos actions, ou par notre absence de réactions. On y avance toujours dans une dynamique réflexive et interactive, où la quête de vérité se distingue fondamentalement de l'idée d'arriver une fois pour toute à la vérité.

Dans le domaine académique, des courants de recherche travaillent avec ces dimensions subjectives et intersubjectives. Ils se distinguent de recherches quantitatives ou expérimentales qui tendent à l'objectivité. La rigueur scientifique n'est pas abandonnée, mais consiste alors, non plus à supprimer les facteurs subjectifs ou intersubjectifs, mais à les reconnaître, voire à les exploiter comme sources de connaissance. Cela implique un respect et une écoute des divers acteurs concernés : les élèves, les enseignants ou autres « sujets » d'études deviennent des participants à une recherche. Leur savoir d'expérience est valorisé, leurs avis, concernant les résultats auxquels parvient le chercheur, sont pris en considération, dans une dynamique interactive entre recherche et terrain. Le but est aussi de dépasser un clivage souvent constaté entre le monde académique et les praticiens.

En psychologie, en sociologie et en sciences de l'éducation, les connaissances reconnues, qui font autorité quasi unaniment dans la communauté scientifique sont rares, et souvent relativement banales : « des normes apparaissent dès que se forme un groupe », « certains aspects inconscients influencent nos actions », etc. Par contre, il existe une grande richesse de concepts et de théories qui peuvent nous aider à réfléchir dans de nombreuses situations, tout en gardant en tête qu'il ne s'agit pas de vérités universelles et exclusives. Au contraire, c'est souvent la pluralité de ces modèles qui nous permet d'avancer dans une réalité complexe.

Pour conclure, je pense que le mouvement de pensée et d'action non-violentes a son rôle à jouer dans la recherche d'une autorité respectueuse et constructive, tant au niveau scolaire que sur un plan scientifique. Dans la recherche en sciences de l'éducation, mais aussi dans une pratique réflexive d'enseignant, il peut aider à développer, non pas tant un savoir sur l'autre, qu'un savoir avec l'autre.

Marco Allenbach
Psychologue, formateur d'adulte auprès de la HEP, Lausanne

Quelques références bibliographiques relatives au dossier :

L'autorité : pour une éducation non-violente. Edition du Man. (2010)

L'autorité à l'école : Obéissance et responsabilité. Revue trimestrielle Alternatives non-violentes n° 154. (2010).

Maheu, E. (Ed.). (2007). Sanctionner sans punir : dire les règles pour vivre ensemble (3e éd. ed.). Lyon : Chronique sociale.

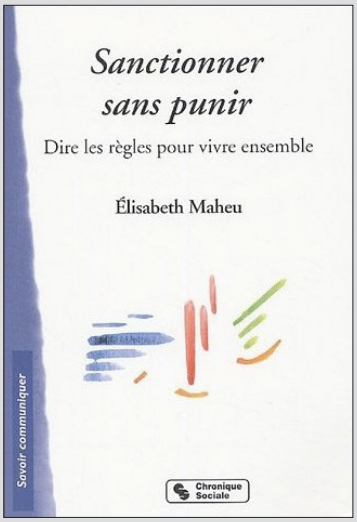

Omer, H. (2008). *La résistance non violente : Une nouvelle approche des enfants violents et autodestructeurs.* Bruxelles : De Boeck Université.

Sharp, G. (Ed.). (1973). *The politics of nonviolent action* / Part 1, Power and struggle. Boston : Porter Sargent Publ.

Sharp, G. (2009). *La force sans violence.* Paris : L'Harmattan.

Les dernières nouvelles du CENAC

Neuf personnes renforcent l'équipe du CENAC : un chiffre voué à s'accroître.

En trois mois, le CENAC est parvenu à trouver neuf personnes pour mener à terme ses objectifs. Afin de garantir pleinement la promotion de la non-violence et renforcer l'équipe de bénévoles, le comité poursuit ses recherches.

Depuis ce printemps, l'équipe du CENAC s'est fortement renforcée en trouvant l'appui de personnes prêtes à s'engager activement pour la non-violence. Un nouveau comité a été constitué lors de notre AG du 3 juillet (voir *Billet du comité, p. 3*) et plusieurs autres bénévoles ont également proposé ou accepté de rejoindre différents groupes de travail. Au total, neuf personnes, dont deux déjà actives au sein du CENAC, ont accepté d'assurer le suivi d'une tâche spécifique et nécessaire au bon fonctionnement de l'association (un prochain numéro de *Terres Civiles* présentera le portrait de ces nouvelles forces vives).

Ainsi, en trois mois, le comité *ad interim* du CENAC (voir billet du comité du *Terres Civiles* n° 47) a pu montrer son efficacité et sa volonté de répondre aux missions du centre. Celle-ci s'explique par la pertinence des buts du CENAC, l'élaboration de cahiers des charges, la persévérance et le réseautage. Neuf personnes bénévoles supplémentaires, c'est énorme. Cependant, il nous faut encore trouver de nouveaux bénévoles. Grâce aux cahiers des charges sur lesquels le comité peut désormais s'adosser, nous sommes convaincu-e-s que nous parviendront à trouver l'équilibre dont le CENAC a besoin.

Cet équilibre est aujourd'hui particulièrement important car le CENAC est mené à répondre à de nouveaux défis. Premièrement, à partir de 2011, tous les civilistes seront amenés à se former à la résolution des conflits et il est impératif de prouver que l'expertise du CENAC est incontournable en Suisse romande. Deuxièmement, le centre de documentation s'offrira une nouvelle visibilité auprès du grand public qu'il faut pleinement valoriser. Enfin, la formation continue, en particulier en matière de gestion des conflits, prend une ampleur croissante et, là aussi, nous ne devons pas louper le train.

Vous êtes, vous aussi, convaincu que le CENAC vit un véritable tournant et que ses services doivent être pleinement reconnus dans notre société, vous avez un peu de temps bénévole à offrir et souhaitez partager vos compétences et acquérir de nouveau talents. Alors n'hésitez pas à jeter un coup d'œil sur nos annonces (voir ci-après p. 13). En contrepartie, le CENAC vous apporte un accueil, vous propose une formation en adéquation avec votre engagement, la gratuité de *Terres Civiles* et 10% de rabais supplémentaire sur nos formations à la résolution des conflits. En cas d'intérêt vous pouvez vous adresser à sandrine.bavaud@gestion-s.ch (079 786 03 16). Un cahier des charges pourra vous être remis et un entretien proposé afin de préciser nos attentes respectives et vérifier leurs adéquations. Merci déjà à toutes les personnes qui se sont annoncées et celles qui sont prêtes à répondre à notre appel.

Sandrine Bavaud
Membre du comité

La nouvelle comptable bénévole du CENAC se présente

Employée de commerce de formation, j'ai travaillé dans plusieurs entreprises comme secrétaire-comptable puis ai bifurqué dans le secteur « mère au foyer » (2 enfants, 9 et 6½). Actuellement, j'effectue en parallèle des travaux administratifs et comptables pour des particuliers.

Début 2006, j'ai eu l'occasion de participer à un cours « d'introduction à la communication non-violente ». J'ai assisté par la suite au cycle de formation 2006/2007 donné par le CENAC puis à la formation de médiateur-trice généraliste donnée par l'Asmed. Fin 2007, j'ai rejoint le comité de l'Ecole des parents de Morges.

J'ai trouvé les cours du CENAC très enrichissants et porteurs d'espoir. La violence n'est pas une fatalité, des solutions existent. J'ai ainsi pu acquérir des outils de communication non-violents très concrets et utiles, particulièrement pour mon activité éducative.

Je suis convaincue de l'utilité du CENAC et lui souhaite une longue vie. L'envie de m'engager d'une manière plus active dans la « promotion » de la non-violence et celle de vivre une nouvelle expérience enrichissante ont motivé mon choix de rejoindre l' équipe de membres actifs du CENAC.

Catherine Henry

Liste des secteurs d'activité où nous cherchons des personnes bénévoles

Comité

Une personne pour la recherche de fonds – 4h de temps de travail/mois, plus 6 comités/an – Garantir la diversification des sources de revenus du CENAC en rendant attentif le comité et le secrétariat à cette exigence. Mission : définir en collaboration avec le secrétariat, les groupes de travail et le comité les projets qui bénéficieront d'une recherchede fonds. Rencontrer occasionnellement des partenaires – Cahier des charges à disposition pour recherche de fonds et comité.

Une personne pour s'occuper des relations publiques – 4h de temps de travail/mois, plus 6 comités/an – Mission : définir annuellement, avec le secrétariat, une stratégie de communication, afin d'assurer la communication auprès des membres et faire connaître le CENAC à l'extérieur de l'association. Suivre la mise en œuvre de la stratégie de communication. Superviser les documents communicationnels diffusés à large échelle – Compétences requises : capacités de synthèse, rédactionnelle, de créativité et de conviction – Cahier des charges à disposition pour relations publiques et comité.

Un civiliste et un ou une enseignante – 6 comités/an – Mission : réseautage auprès des civilistes et du milieu scolaire – Sens de l'entregent requis - Cahier des charges à disposition pour comité.

Terres Civiles

Une a deux personnes pour rejoindre le groupe de rédaction – 4 séances de 2h/an - Mission : garantir les valeurs du CENAC et la cohérence du contenu du trimestriel, tenir compte des obligations et des échéances, inclure contributions des groupes de travail, trouver avec l'aide du secrétariat des personnes pouvant contribuer à la rédaction, rédiger extraordinairement des articles si souhaité – Compétences requises : bonnes connaissances culturelles, sens de l'entregent et de la synthèse.

Une personne pour trouver des illustrations – 4 jours/an selon contenu rédactionnel du journal – Cette recherche pourra servir à d'autres publications du CENAC – Compétences requises : sens de la curiosité et de l'humour.

Un ou une graphiste pour mise en page du Terres Civiles – 1 à 2 jours trimestriellement – Connaissance de InDesign requise.

Internet

Un ou une webmaster – selon disponibilité à définir communément – Mission : s'occuper de la coordination, de la conceptualisation, de l'actualisation du site internet et de l'accueil des personnes en charge – Cahier des charges à définir communément.

Administration

Trois personnes pour la relecture de divers documents – Selon besoins ponctuels annoncés à l'avance.

Informatique

Une personne pour un soutien logistique – Interventions ponctuelles selon besoins du secrétariat – Mission : conseiller le secrétariat pour achat de matériel et le comité pour la stratégie de remplacement, mise à jour des programmes informatiques, résoudre les pannes – Mode de fonctionnement à définir communément.

Une personne pour un soutien à l'utilisation des applications – Fonctionnement à définir communément.

Evénementiel et promotion

Plusieurs personnes pour des actions promotionnelles – une demie journée/mois – Mission : apporter du matériel promotionnel dans des espaces stratégiques ouverts au public, selon initiatives personnelles ou sur suggestion du secrétariat et selon une vision cohérente – Compétences requises : sens de la créativité et de l'entregent.

Une personne pour promouvoir le Terres Civiles – 4 jours/an – Mission : Envoyer aux rédacteurs et rédactrices ainsi qu'aux personnes nommées des exemplaires du journal. Etablir un compte rendu des lieux où le journal est placé sur des présentoirs. Entreprendre des démarches pour trouver des espaces promotionnels, selon initiatives personnelles ou suggestion du secrétariat, selon une vision cohérente – Compétences requises : sens de la créativité et de l'entregent.

Plusieurs personnes pour monter et démonter des stands – Ponctuellement en fonction des événements retenus par le CENAC – Mode de fonctionnement à définir communément.

Plusieurs personnes pour tenir des stands – Ponctuellement en fonction des événements retenus par le CENAC – Mission : distribuer du matériel de promotion et ou récolter des signatures - Fonctionnement à définir communément.

Un ou une graphiste pour la mise en page de document, voire la réalisation d'illustrations - Selon besoins ponctuels du secrétariat - Mode de fonctionnement à définir communément.

Remerciements

Le Comité du CENAC tient à remercier toutes celles et tous ceux qui par leur don ont contribué au financement de la migration du catalogue du centre de documentation. En effet nous avons récolté la magnifique somme de CHF 5180.–.

Le comité remercie tout particulièrement Michel Mégard et Pierre Flatt pour les nombreuses heures de travail bénévoles qu'ils ont consacrées ces derniers mois à ce projet.

Au stade actuel des travaux, le nouveau catalogue est en phase de test. Nous vous informerons dans le prochain *Terres Civiles* de sa mise en ligne et de son accessibilité.

Ecole de paix pour les civilistes:

A partir de l'année prochaine les civilistes pourront suivre une formation à la résolution non-violente des conflits. La Confédération avait lancé un appel d'offre pour cette formation. Le CENAC, par son manque de force de travail n'a pas pu postuler. C'est l'association NCBI (National Coalition Building Institute[1]) qui a été retenue pour ce mandat. Le CENAC souhaite leur proposer ses services en leur mettant à leur disposition des formateurs-trices pour la formation des civilistes francophones. Nous devrions en savoir plus en septembre.

PS

1 www.ncbic.ch

Présentation de l'association Franc-Parler

Dans le cadre du projet violence et interculturalité qui a été reconduit cette année grâce à un nouveau soutien financier du Bureau cantonal de l'intégration, nous avons demandé à l'association Franc-Parler de devenir partenaire du projet qui a répondu positivement.

Basée à Renens, Franc-Parler est une association à but non lucratif qui propose des cours de français hebdomadaires à des personnes immigrées adultes, vivant dans une situation économique précaire. Son but est de soutenir les personnes étrangères du canton de Vaud, non seulement à travers l'apprentissage du français, mais également au moyen d'activités encourageant les échanges interculturels. L'association compte une trentaine d'enseignant-e-s bénévoles et plus de 150 participant.e.s de toutes nationalités.

Les cours de français s'adressent à toutes et tous. Un cours intensif d'alphabétisation a lieu trois matinées par semaine. Des cours de niveaux débutant, faux-débutant, intermédiaire et avancé ont lieu du lundi au vendredi, de 19h à 21h. Des tests semestriels permettent de valider les connaissances au fur et à mesure et d'orienter les participant-e-s dans les cours adaptés; ils sont dispensés par des enseignant-e-s bénévoles, qui ont suivi une formation en français langue étrangère. Les cours de préparation au DELF (diplôme d'études en langue française) s'adressent à des personnes ayant un niveau de français avancé, et qui souhaitent valider leurs connaissances de la langue par un diplôme reconnu. L'association participe aux frais d'inscriptions à l'examen.

Afin d'encourager les échanges multiculturels, Franc-Parler organise plusieurs fois par année diverses sorties (excursions, cinéma, ski, musées, soirées culinaires, expositions, etc.), lesquelles fournissent des occasions uniques de rencontres et d'échanges.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à nous contacter: francparler_renens@yahoo.fr ou à visiter notre site internet: www.franc-parler.ch

Emilie Bovet, membre de Franc-Parler
Association Franc-Parler
Rue de l'Avenir 5
1020 Renens

Oui à l'abrogation du service militaire obligatoire

Lancement d'une nouvelle initiative du GSsA pour permettre aux citoyen-ne-s de servir la communauté et ne plus forcer les citoyens à devenir soldats !

Lancée au début de l'été par le Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA), l'initiative « Oui à l'abrogation du service militaire obligatoire » provoque déjà un important débat, non seulement dans des milieux militaristes, mais aussi parmi les pacifistes dont certains craignent qu'elle soit contre-productive. Cette initiative mérite donc qu'on s'y intéresse doublement, pour les développements qu'elle pourrait engendrer et surtout pour la réflexion qu'elle suscite quant à la place de l'armée dans notre société.

Les motivations à l'origine de l'initiative

En Europe de l'Ouest, notre pays est l'un des derniers où les jeunes mâles ont l'obligation d'effectuer un service militaire, qui a la particularité avec les « cours de répétition » de s'étaler sur plusieurs années – comme autant de piqûres de rappel empêchant le citoyen d'oublier qu'il est aussi soldat ! Depuis 1996, le service civil offre certes une alternative aux hommes qui ne peuvent concilier leur conscience avec l'armée, mais ceux-ci sont pénalisés par une durée de service deux fois plus longue[1]. Il n'est dès lors pas étonnant que la voie préférée pour échapper à l'uniforme reste celle du certificat médical, qui implique cependant le paiement de la taxe militaire. Malgré cela, et grâce à la simplification de la procédure introduite en avril 2009, le nombre de civilistes a triplé au détriment du service militaire que de plus en plus de jeunes abandonnent en cours de route. Les parlementaires conservateurs se sont alors empressés d'exiger un nouveau durcissement de l'accès au service civil qu'ils jugent responsable de la débandade, refusant d'admettre que c'est l'armée qui n'est plus assez attractive et que servir sous les drapeaux n'est plus considéré comme un devoir par la plupart des citoyens. Première mesure adoptée par le gouvernement (et inattaquable par référendum) : les demandes de service civil envoyées depuis l'armée ne sont plus traitées avant un délai de quatre semaines, forçant les recrues à effectuer pendant ce temps leurs obligations, et en dissuadant du même coup certaines de passer du service militaire au civil.

Face à cette situation, il est apparu que seule une véritable remise en cause de la conscription permettrait de contrer les attaques dont le service civil fait l'objet, tout en offrant la possibilité d'ébranler l'un des principaux fondements idéologiques de l'institution militaire dans notre pays, soit l'idée que la Suisse est une armée. Mais s'attaquer à l'obligation de servir c'est avant tout dénoncer un système gaspilleur de ressources, discriminatoire, liberticide et inculquant aux jeunes hommes des valeurs conformistes, machistes et autoritaires – quelle belle école de vie ! De plus, le service militaire obligatoire confère à l'Etat le pouvoir de contraindre les citoyens à faire la guerre, ce qui n'est pas acceptable si l'on considère que, même dans les cas d'autodéfense, la guerre n'apporte finalement que destruction et victimes parmi les populations civiles.

Armée de conscrits/armée professionnelle : débat stérile

« Nul ne peut être astreint au service militaire. » Voilà ce que demande l'initiative, conjointement avec un service civil volontaire. Comme on sait que la Suisse n'est pas encore prête à abolir l'armée, on s'empresse d'imaginer à quoi ressemblerait cette dernière si elle n'était plus composée d'appelés. Ce n'est pas la tâche du GSsA que de penser la forme que pourra prendre notre armée, mais en tant qu'initiateur il doit tout de même réfléchir aux conséquences possibles de sa démarche.

D'aucuns craignent que cette initiative ne débouche sur la création d'une armée de métier, plus dangereuse car plus facile, selon eux, à déployer à l'intérieur des frontières et à l'étranger. Ceci est peu probable, car la Constitution fédérale stipule à son article 58 que l'armée suisse est organisée essentiellement selon le principe de milice, clause qui n'est pas touchée par l'initiative. L'option la plus réaliste, dans l'hypothèse d'un vote positif, serait le passage à un système de milice volontaire, c'est-à-dire une armée composée majoritairement, comme aujourd'hui,

1 Officiellement, les civilistes doivent accomplir une fois et demi plus de jours de service que les militaires. Pourtant, dans les faits, ils accomplissent le double du nombre moyen de jours effectivement réalisés par les recrues (cf. rapport 2009 sur le service civil – page ZIVI du site de la Confédération).

de citoyens exerçant une activité dans le civil, mais effectuant un service militaire de leur propre chef et non plus par obligation. On nous rétorquera que le résultat sera une « armée de rambos » d'autant plus violente que ses troupes seront toutes, contrairement à maintenant, très motivées. Nous pensons cependant qu'une armée, indépendamment de son mode de recrutement, est violente par essence puisqu'elle est équipée pour et s'entraîne à tuer, et que la cruauté des militaires en action dépend d'avantage de leur degré de conditionnement (soumission à l'autorité) que de leur motivation initiale à se battre...

Il faut par ailleurs reconnaître que le processus de professionnalisation de l'armée suisse est déjà bien entamé, et que la mixité sociale de ses effectifs n'est qu'une illusion puisque plus de la moitié des jeunes hommes de ce pays échappent au service militaire. Si cette évolution est inéluctable, au moins pouvons-nous essayer de l'orienter vers une issue plus favorable que le statut quo, soit une armée moins gourmande en ressources financières et surtout humaines.

Un service civil indépendant du service militaire

Plutôt que de se focaliser sur les éventuelles récupérations négatives par les militaristes de l'initiative, il nous semble préférable de s'intéresser à la possibilité qu'elle nous donne de redéfinir, en le démilitarisant, le concept de service à la patrie. En effet, seuls les hommes sont actuellement censés servir leur pays et ce militairement ; le service civil n'étant qu'un « service de remplacement » pour objecteurs, inaccessible aux personnes déclarées inaptes à l'armée ainsi qu'aux femmes et aux étrangers. A l'inverse, le service civil volontaire qu'introduit l'initiative se veut ouvert à toutes et tous, et englobant les diverses formes d'un service utile à la communauté (aide en cas de catastrophe, encadrement de manifestations sportives ou culturelles, animation sociale, aide à l'entretien du paysage, etc.).

Certains pensent que pour remédier à la tendance égoïste de notre société et au désœuvrement de la jeunesse, un service obligatoire pour tous (sans distinction de sexe) serait préférable. Cette idée part sans doute de bons sentiments, mais elle s'avère malheureusement impraticable et contraire aux traités internationaux sur les droits humains, qui empêchent les Etats d'introduire un travail forcé. Un service national obligatoire en Suisse signifierait qu'il faudrait trouver chaque année des affectations pour env. 50'000 jeunes, sans concurrencer injustement le marché du travail. Des voix s'élèvent déjà pour mettre en garde contre la tentation pour certaines structures de recourir aux civilistes au détriment de postes salariés… On peut enfin supposer qu'un tel service serait de moins bonne qualité s'ils est effectué par obligation et non par choix personnel. Les exemples de pays ayant, comme l'Italie et la France, introduit un service civil facultatif montrent d'ailleurs qu'il y a bien assez de gens prêts à s'engager sur une base volontaire.

L'initiative pour la suppression du service militaire obligatoire n'échappe pas à la tension entre idéalisme et pragmatisme, présente dans le mouvement pacifiste aussi bien qu'ailleurs. Si elle n'est pas assez antimilitariste pour certains, pour d'autres elle n'est pas assez consensuelle et n'a donc aucune chance d'être acceptée. En jetant un pavé dans la marre d'un système qui s'enlise, nous ne sommes pas à l'abri de quelques éclaboussures, mais cette initiative nous donne aussi l'occasion de d'envisager de nouvelles possibilités pour une société moins militarisée et permettant à celles et ceux qui le souhaitent de contribuer non pas à leur seul bien-être, mais aussi au vivre ensemble.

Frédéric Durand,
Secrétariat du GSsA

Encore 100'000 signatures !

Plus de 20'000 paraphes ont été récoltées depuis le 6 juillet dernier. C'est un bon début, mais il nous faut encore env. 100'000 signatures pour pouvoir déposer l'initiative fédérale avec une marge. Nous vous encourageons donc à signer et faire signer autour de vous l'initiative au moyen du dépliant préaffranchi encarté dans ce journal, ou en téléchargeant la feuille sur le site www.finconscription.ch - attention : seul-es les votant-es d'une même commune peuvent signer sur la même feuille !

Soutien du CENAC à l'initiative du GSsA

Le comité du CENAC soutient cette initiative et encourage ses membres à la signer. Toute personne intéressée à participer à des récoltes de signatures peut s'adresser au GSsA : info@gssa.ch.

Criminels étrangers : 6/6 pour la tactique, zéro pour la vision à long terme

Les citoyen-ne-s suisses seront appelés à voter le 28 novembre prochain sur l'initiative de l'UDC sur le renvoi des étrangers criminels.

On connaît la distinction entre politique tacticienne à court-terme et vision politique à long terme, la première étant parfois à des lieues de distance de la seconde. Dans la question des étrangers on peut décerner un 6 sur 6 à l'UDC pour l'habileté tactique et un zéro pour la vision politique à long terme.

Forte de sa victoire sur l'interdiction des minarets qui, en novembre 2009, a confirmé que le peuple suisse était sensible aux arguments xénophobes, l'UDC a trouvé le bon moment (une année avant les élections fédérales de 2011) pour faire voter son initiative sur le renvoi des étrangers criminels. Profitant de certains crimes (qu'on ne peut que condamner) commis par des étrangers, elle arrive facilement à réclamer une sanction qui touche tous les étrangers qu'elle considère comme criminels (c'est à dire non seulement les meurtriers et les violeurs, mais aussi ceux qui – comme beaucoup de Suisses ! – ont perçu abusivement des prestations sociales ou d'assurances) : cette sanction, c'est l'expulsion. D'ailleurs les autorités suisses n'avaient pas attendu l'UDC pour l'appliquer. Qui osera prendre la défense de criminels sans perdre la face devant une opinion sensible aux arguments populistes ? Ainsi l'UDC a contraint les partis du centre-droit – et même certains parlementaires de gauche – à proposer un contre-projet qui inscrit à peu près les mêmes règles que l'initiative, en lui ajoutant un vernis de respect du droit. Ce faisant elle divise ses adversaires, certains pensant qu'il faut voter pour le contre-projet pour empêcher l'initiative de triompher. Bref l'UDC a de très fortes chances de voir son acharnement xénophobe gagner une manche.

Mais cette grande habileté tactique de l'UDC n'est hélas pas au service d'une vision politique – et encore moins éthique – à long terme. En effet, l'initiative de l'UDC, fait fi du droit international qui protège les réfugiés reconnus et de la loi qui institue une protection, du moins provisoire, à des personnes dont il est évident qu'elles ne peuvent être renvoyées sans leur faire courir un grave danger. La loi protège également les ressortissants européens bénéficiaires de la libre circulation. Or se moquer du droit international est extrêmement dangereux pour la Suisse, qui a besoin d'une législation internationale, et qui, en maintes occasions, l'a réclamée. Ensuite, la lutte contre la criminalité (aussi bien des Suisses que des étrangers) par la seule répression n'a jamais eu d'effet dissuasif si elle n'est accompagnée par un effort de réintégration dans la société. Or comment proposer une réintégration à des personnes qu'on se propose d'expulser ?

Enfin, la répression proposée ignore la situation qui règne dans de nombreux pays : un renvoi dans un pays en guerre ou d'une personne qui serait persécutée ou dans l'impossibilité de trouver un travail ou un cadre familial et social (par exemple d'étrangers nés en Suisse) serait contraire à l'éthique et à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

Finalement, une vision à long terme de la Suisse ne peut qu'inclure les étrangers. Nous avons besoin d'eux, non seulement pour apporter des capitaux, pour faire les travaux que les Suisses dédaignent et pour payer l'AVS de notre population vieillissante, mais aussi parce qu'une société mondialisée se doit d'avoir une politique d'intégration. Une société qui ne mondialise que les capitaux, en refusant l'apport des hommes et des femmes d'origine étrangère est une société qui se condamne à se ratatiner quand ce n'est pas au fascisme.

Mais le vote simultané de l'initiative de l'UDC et du contre-projet des Chambres pose évidemment une question tactique délicate. Vu le précédent des minarets on peut craindre un succès de l'initiative. Le contre-projet, qui invoque le droit international et la Constitution est bien sûr un peu moins mauvais. Comme dans les cas de vote sur deux projets en concurrence, l'électeur-trice doit se prononcer sur les deux et doit en outre répondre à la question : En cas de double acceptation, lequel des deux projets doit-il l'emporter ? La plupart des partis de gauche et organisations proches des étrangers proposent de voter Non-Non, et à la troisième question pour le contre-projet.

Cependant il y a un risque que l'initiative obtienne plus de 50 % des voix et le contre-projet moins de 50 %. Dans ce cas, la 3e question serait caduque. C'est pourquoi certains politiciens, même de gauche, proposent de voter Non-Oui. C'est là un des cas troublants où l'on peut être amené à voter pour quelque chose que l'on désapprouve pour faire échec à pire.

Il faudra donc, quelques jours avant de voter, consulter les sondages (même s'ils se trompent souvent) pour voir si le cas de figure risque de se produire et choisir au plus près de sa conscience quel bulletin on mettra dans l'urne.

François de Vargas

Le comité du CENAC recommande 2 x NON

Le comité du CENAC rejoint la position émise ci-dessus par François de Vargas et rejette l'initiative et le contre-projet du Parlement.

Thèmes politiques que le CENAC suit de près

Initiative pour la protection face à la violence des armes

Pour la première fois, des chercheurs zurichois montrent une corrélation directe entre la possession d'armes à feu et le taux de suicides par balle dans les cantons. Une conclusion qui apporte de l'eau au moulin de ceux qui espèrent renvoyer les armes d'ordonnance à l'arsenal. Alors que le peuple se prononcera en février 2011 sur une initiative populaire allant dans ce sens, le CENAC voit dans l'étude zurichoise un argument pour faire campagne.

Pourquoi le suicide tue-t-il deux fois plus que la route en Suisse où le taux de suicide atteint des niveaux très supérieurs à la moyenne internationale ? La raison en incomberait à la disponibilité sans contrôle des armes à feu, selon une étude de l'université de Zurich parue en août. L'arme à feu est en effet la méthode de suicide la plus répandue et la plus meurtrière dans un pays où, en dépit de sa tradition de neutralité, deux millions d'armes à feu seraient en circulation et 35 % des ménages en possèderaient une. Dans un cas sur deux de suicide par balle, l'arme utilisée est militaire, chaque citoyen-soldat ayant le droit de conserver à son domicile ses armes et ses munitions. Or, l'étude montre qu'il existe une corrélation très forte entre la disponibilité des armes et le taux de suicide. Les pays qui, à l'instar du Canada et de l'Australie, ont durci leur réglementation sur la détention d'armes, ont connu une diminution du taux de suicide par armes à feu équivalente à la baisse du pourcentage de ménages disposant d'une arme à feu. Un domicile sans armes à feu réduit les risques de violences domestiques où femmes et enfants sont les premiers à être menacés. Alors que le Conseil fédéral recommande de rejeter l'initiative, cette étude vient apporter de l'eau au moulin des partisans d'un durcissement des restrictions et des contrôles.

Rappelons que l'initiative ne pénalise ni les tireurs sportifs, ni les chasseurs ou les collectionneurs, soit toute personne pouvant justifier d'un besoin et disposée des capacités requises.[1]

Les membres du comité du NON à l'initiative pour la protection face à la violence des armes n'ont pas perdu de temps pour faire campagne. Il nous reste très peu de temps pour faire entendre nos arguments face à la résistance acharnée de quelques fanatiques des armes et éternels passéistes ! Le CENAC membre de la coalition de soutien de l'initiative pour la protection face à la violence des armes lance un appel à ces membres pour mener campagne pour l'initiative. Le CENAC tient à votre disposition des flyers à distribuer.

Contactez-nous soit par mail : pascale.schuetz@non-violence.ch, soit par tél : 021 661 24 34

1 www.proctection-armes.ch

Mise au point sur le service civil

Le service civil vient de connaître l'année la plus mouvementée depuis son introduction en 1996. La preuve par l'acte à fait exploser le nombre de demandes. Les chiffres le confirment en 2009 ce sont 7222 demandes qui ont été déposées au lieu de 1500 à 2000. Ces chiffres confirment que l'armée apparaît dépassée et déphasée face aux enjeux modernes. Elle n'apparaît plus comme un service utile à la collectivité, au contraire du service civil. Pour le service civil, le défi est donc double. Face à l'afflux de nouveaux civilistes, il s'agira d'offrir suffisamment de place d'affection qualitativement à la hauteur sans quoi les jeunes déçus définitivement de ce que leur offre la collectivité choisiront « la voie bleue » (se faire réformer pour des motifs médicaux).

Le GSsA lance une nouvelle initiative en vue d'abolir l'obligation de service (voir p. 15). Lors du débat qui entourera cette initiative, l'organe du service civil, les civilistes, les nombreux établissements d'affectation doivent être prêts à proposer un projet de service civil volontaire crédible.

Sous l'impulsion de la permanence de Zurich et de l'Association suisse des civilistes, une organisation suisse pour le service civil, une faîtière des organisations régionales, est en train de voir le jour. Ce regroupement des forces ne pourra qu'améliorer le travail d'information et de défenses des intérêts des cvilistes. Le comité du CENAC n'a encore rien décidé au sujet de sa participation, sous quelque forme que ce soit, à la nouvelle organisation.

Pascale Schuetz

Programme de formation 2010-2011

Une formation en trois cycles, ouverte à toute personne intéressée à se familiariser avec la non-violence et à y progresser, particulièrement dans le domaine de la résolution des conflits.

Les émotions dans les conflits
4 septembre 2010
Les émotions font partie de notre langage commun. Elles imprègnent notre vie et risquent de prendre le pouvoir si elles ne sont pas prises en compte. D'où viennent les émotions ? Quel est leur rôle ? Quels enjeux y sont associés ? Quel impact dans les conflits ?

Au cours de cette session, nous partirons en quête des signaux émotionnels, nous échangerons nos divers outils de gestion des émotions et nous explorerons comment mieux les vivre dans les situations de conflit et restaurer la communication.
Animation : Marie-Jo Nanchen-Remy et Laurent Schillinger

Bases de la résolution non-violente des conflits
25-26 septembre 2010
Il est possible de percevoir le conflit comme une opportunité de changement, de compréhension mutuelle et d'amélioration de la relation.

Durant les deux jours, nous observerons les principales émotions qui nous habitent, les attitudes qui entrent en jeu dans un conflit. Nous explorerons les chemins pour distinguer les personnes impliquées de l'objet du différend, exprimer et écouter les besoins et les demandes pour gagner en sérénité et en efficacité dans la résolution de nos conflits.
Animation : François Beffa et Lucienne Erb

Ecoute empathique et reformulation
6 novembre 2010
L'écoute empathique se fonde sur notre qualité d'accueil à l'autre. Offrir du temps, de l'attention et le cadeau de notre détachement, c'est entrer dans une écoute intense et profonde qui ne cherche pas à influencer l'autre ou à savoir pour lui. Pendant cette journée, nous nous exercerons à accueillir nos jugements, à pratiquer la reformulation en termes de sentiments et de besoins, à développer des attitudes verbales et non-verbales favorisant l'écoute.
Animation : Rolf Keller et Nicole Moret Villa

Quand le temps nous fait violence
27 novembre 2010
Le manque de temps est devenu le « pire ennemi » de bien des gens. Débordés d'informations, encombrés de tâches, anxieux de conserver des loisirs, assaillis d'e-mails, de coups de fil et de prospectus… nous ne savons plus que choisir, comment prioriser nos choix, comment renoncer à tout le reste ! Nos frustrations débouchent sur une sensation de violence qu'« on » nous inflige. « On » ? ou nous-même ?

Une journée pour favoriser un regard critique sur notre fonctionnement et réfléchir ensemble à prendre soin de notre temps, donc de nous-mêmes, dans l'esprit de la non-violence.
Animation : Rolf Keller et Michel Baeriswyl Muri

INFORMATIONS PRATIQUES

Les samedis
Les cours ont lieu de 9 h 00 à 17 h 00 à Lausanne. Le tarif est de
- CHF 190.– par jour dans le cadre de formations subventionnées par l'employeur (prix professionnel),
- CHF 140.– par jour dans le cadre de formations payées par le ou la participant-e ou par une petite association (prix individuel)
- CHF 110.– par jour pour les membres du CENAC, PBI, Greenpeace.

Les participant-e-s apportent leur pique-nique de midi.

Le week-end en résidentiel
Le week-end en résidentiel a lieu à Longirod (VD) du samedi 10 h au dimanche 17 h. Le tarif est de
- CHF 380.– dans le cadre de formations subventionnées par l'employeur (prix professionnel)
- CHF 280.– dans le cadre de formations payées par le/la participant-e ou par une petite association (prix individuel)
- CHF 220.– pour les membres du CENAC, PBI, Greenpeace

Ajouter env. CHF 90.– pour frais de pension, payables sur place.

Réduction : CHF 70.– pour une inscription à 6 journées de formations payées en un seul versement. Non remboursable.

Les inscriptions
Il suffit de renvoyer le bulletin d'inscription ou de vous inscrire depuis le site www.non-violence.ch.

Le paiement est dû dès confirmation de l'inscription. Pour toute annulation faite plus d'un mois avant le début d'un module, nous gardons CHF 20.– pour frais de dossier. Au-delà, la finance d'inscription est due intégralement.

Chaque module sera confirmé au plus tard 8 jours à l'avance.

CCP 17-456619-2, CENAC Formation, Rue de Genève 52 CH – 1004 Lausanne .

Note de lecture et dernières acquisitions (mai à août 2010)

Désobéissance civile et démocratie : sur la justice et la guerre, Howard Zinn. (En cours de catalogage, réf. ci-dessous)

Ce n'est que très – trop ? – tardivement que le grand historien américain Howard Zinn a été rendu accessible aux lecteurs francophones. Les éditions marseillaises Agone avaient déjà publié en 2002 son œuvre la plus connue « Une histoire populaire des Etats-Unis d'Amérique, de 1492 à nos jours ».

Décédé à l'âge de 87 ans le 27 janvier dernier, la disparition de son point de vue unique, de sa force morale et de sa grande culture crée un vide immense. Sa manière de faire de l'étude de l'histoire un instrument de décryptage du monde et de ses rapports de force manquera cruellement à la scène intellectuelle. Mais ses analyses et sa magnifique force intérieure restent.

Désobéissance civile et démocratie réunit plusieurs contributions de l'auteur parues dans les années 80. Celles-ci abordent l'histoire étasunienne sous différents angles tels que « Violence et nature humaine », « Guerre juste et guerre injuste », « Loi et justice », « Justice économique » ou encore sous l'angle du communisme et de l'anticommunisme.

Par le biais d'une lecture de l'histoire vue d'en-bas, l'auteur rappelle que tout changement social a été acquis par la lutte. Le pouvoir ne recule que lorsqu'il y est contraint; et il s'arrange toujours pour faire croire que tout est sous son contrôle. Howard Zinn rappelle des « milliers d'exemples qui ont permis de changer le monde mais qui sont pratiquement absents de nos manuels d'histoire, qui préfèrent mettre en avant les héros militaires pour faire croire à des générations entières de jeunes que la guerre est le seul moyen disponible de se défendre ou d'obtenir plus de justice ou de liberté. On ne dit rien de la longue histoire universelle des luttes et des résistances non violentes. » (p. 489)

Dans cet ouvrage, c'est à l'idéologie néo-libérale que s'attaque l'auteur. De l'exercice de la justice aux motifs qui décident d'une guerre, de la violence économique et sociale à la « liberté d'expression », Howard Zinn arrache le voile des raisonnements pseudo-rationnels soutenant cet édifice idéologique pour nous donner les clés d'autres lectures possibles. Comme le souligne Jean-Luc Chappey, préfacier de la présente édition, « notre manière de penser est une question de vie ou de mort. » Howard Zinn invite le lecteur à renoncer au fatalisme et à manifester son désaccord en rappelant que « l'action directe non- violente est LE moyen de parvenir à la justice et de résister à la tyrannie. » (p. 490).

Dernières acquisitions

- *Les refusants: comment refuse-t-on de devenir un exécuteur?*, Philippe Breton. La Découverte, 2009 (Cote CENAC: 301.633 BRE)
- *Concertation citoyenne en urbanisme: la méthode du community planning*, Ed. Yves Michel, 2010 (Cote CENAC: 300 HAU)
- *Désarmer les dieux: le christianisme et l'islam au regard de l'exigence de non-violence*, Jean-Marie Muller. Relié, 2010 (Cote CENAC: 200 MUL)
- *Supplique à un prix Nobel en guerre: lettre ouverte à Barack Obama*, Jean-Marie Muller. Paris: Editions des Ilots de résistance, 2010 (Cote CENAC: 327.11 MUL)
- *La simplicité volontaire contre le mythe de l'abondance*, Paul Ariès. Paris: La Découverte, 2010 (Cote CENAC: 301.2 ARI)
- *Désobéissance civile et démocratie: sur la justice et la guerre*, Howard Zinn. Agone, 2010 (Cote CENAC: 323.44 ZIN)
- *La privatisation de la violence: mercenaires & sociétés militaires privées au service du marché*, Xavier Renou […]. Agone, 2005 (Cote CENAC : 355.35 REN)
- *Petit manuel de désobéissance civile à l'usage de ceux qui veulent vraiment changer le monde*, Xavier RENOU. Syllepse, 2009 (Cote CENAC: 322.4 REN)
- *Quand on n'a que l'amour: mémoires d'un pasteur*, Jean Rouget. Meyrin, 2009 (Cote CENAC: 920 ROU)
- *Vers la sobriété heureuse*, Pierre Rabhi. Arles: Actes Sud, 2010 (Cote CENAC: 330.122 RAB)
- *Une vie dans le refus de la violence*, Alain Richard. Paris: Albin Michel, 2010 (Cote CENAC 920 RIC)
- *Nonviolence: the history of a dangerous idea*, Mark Kurlansky. London: Vintage, 2007 (Cote CENAC: 301.632 KUR)
- *Für die Freiheit des Wortes: Neue Wege durch ein Jahrhundert im Spiegel der Zeitschrift des religiösen Sozialismus*, Theologischer Verlag Zürich, 2009 (Cote CENAC: 335 SPI) – Historique de la revue Neue Wege
- *Gewaltfrei für den Frieden: Menschen und Projekte : eine Reise um den Globus*, 2009 (Cote CENAC: 327.172 GEW)
- *From pacification to peacebuilding: a call to global transformation*, Diana Francis. London: Pluto Press, 2010 (Cote CENAC: 301.632 FRA)